

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 313

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

---

**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 14 est contraire à l'idée d'un pilotage responsable des finances publiques. Le solde négatif de notre modèle social compromet sa soutenabilité et pèse sur les générations futures. Voter pour cet article reviendrait à consentir au déséquilibre général de la Sécurité sociale. La trajectoire budgétaire devrait, au contraire, imposer un solde à l'équilibre (recettes  $\geq$  dépenses). Cet amendement propose donc la suppression de cet article.